



Conditions de travail

Par Baptiste2704

Bonjour, alors voilà je ne sais pas comment vous décrire ma situation, je m'alarme sûrement pour pas grand chose mais quand même je voudrais en savoir plus, j'ai 23 ans ça fait maintenant 2 ans et 4 mois que je travaille au sein d'une entreprise d'agro-alimentaires, je suis actuellement à un poste considéré comme « clef » j'ai des responsabilités et j'effectue des contrôles qualités sur les produits, je gère la partie emballage d'une ligne de production, un poste auquel j'étais accompagné d'une personne depuis le début de ma mission, ces derniers mois ils ont décidé d'automatiser ce poste ils ont donc décidé d'enlever la personne qui était avec moi, problème maintenant je dois gérer mon poste et celui de la personne manquante puisque l'automatisation en question ne fonctionne absolument pas. Je travaille actuellement en 3x8 donc 3 équipes sur la ligne, chaque équipe emballe les mêmes produits mais il n'y a qu'à moi qu'on impose de gérer le poste seul quand les autres équipes sont encore 2 voir 3 pour gérer ce que moi je gère SEUL sous prétexte que ma chef a comme objectif de produire en enlevant une personne. Donc hier après une énième journée de travail catastrophique (machine qui ne fonctionne pas, cartonneuses, couvercleuse, barrière de sécurité shunté malgré les pannes) je décide d'interpeler ma chef pour lui dire que je ne peux plus continuer comme ça et que produire seul un produit qui nécessite deux personnes c'est littéralement impossible, mais cette dernière s'énerve car à cause de moi elle n'aura pas sa prime d'objectif? Vu les conditions je lui ai dit qu'à partir de lundi je refuserai de tourner dans ces conditions jusqu'à ce qu'ils remettent une personne avec moi, ma question est donc, peut-on me sanctionner parce que je refuse d'effectuer les tâches qu'on m'impose dans des conditions horribles ? J'ai très peur de me faire licencier à cause de ça? J'espère que quelqu'un pourra me répondre et je m'excuse du très long texte. Merci.

Par morobar

Bonjour
peut-on me sanctionner parce que je refuse
Oui c'est de l'insubordination puisque vous REFUSEZ d'accomplir votre travail.
Après si vous constatez la sanction cela sera aux juges de se faire une idée.

Par jupiter2001

Bonjour,
on ne peut vous théoriquement vous sanctionner si vous prouvez que vos conditions de travail sont exécrables et vous mettent en danger sur le plan physique et/ou moral. Il faut voir médecin du travail qui attestera, demandera des aménagements de poste que l'employeur a OBLIGATION de respecter.
Prenez les devants avant que ça tourne au licenciement : faites vous un dossier médical avec médecin du travail et médecin traitant ou spécialiste (rhumato, psychiatre, ou autres si besoin). Ils risquent de vous pousser à la faute professionnelle - contacter syndicalistes aussi.
Face à des attestations médicales du médecin de travail, ils ne pourront rien faire d'autre que de respecter ce que le médecin préconise, sans quoi ils se donnent le droit tout bêtement de plonger dans l'illégalité la plus totale.
Bon courage.

Par TUT03

en attendant, si toutefois, vous devez attendre, vous faites votre travail au mieux, attention, au mieux ne veut pas dire au delà de vos capacités mais dans le respect des process et au fait que vous soyez seule pour les mettre en ?uvre

vous signalez autant de fois par jour qu'il le faudra, selon la procédure de votre poste, les dysfonctionnements et les pannes que vous observez, et si la chaîne s'arrête 10 fois par jour, non pas parce que vous avez déclaré que vous cessiez le travail mais parce que vous réalisez votre travail selon vos capacités et dans les règles du process, et bien la chaîne s'arrêtera mais vous ne pourrez pas être mise en défaut

Par Prana67

Bonjour,

Vous devez suivre les consignes de votre supérieur de manière générale.

Par contre vous parlez de sécurité désactivé. La vous pouvez faire valoir votre droit de retrait en cas de danger grave et imminent. C'est à dire, que vous quittez votre poste et vous prévenez de suite l'employeur pourquoi vous quittez votre poste (sécurité désactivée) L'employeur ne peut pas vous sanctionner. Par contre une fois la panne réparée vous devrez reprendre votre poste.

Si vous estimez qu'il faut deux personnes pour faire le boulot et que votre supérieur vous demande le faire seul vous pouvez lui demander (avec tact) de vous montrer comment faire parce que vous vous n'y arrivez pas.

Si vous avez des représentants du personnel demandez leurs d'intervenir concernant vos soucis.

Par morobar

Bonjour,

Si vous estimez qu'il faut deux personnes pour faire le boulot et que votre supérieur vous demande le faire seul vous pouvez lui demander (avec tact) de vous montrer comment faire parce que vous vous n'y arrivez pas.

Je ne cautionne pas ce genre de conseil.

C'est partir du principe qu'un supérieur est plus apte au poste de son subordonné que le subordonné lui-même.

Ce qui est souvent faux.

Par Prana67

C'est partir du principe qu'un supérieur est plus apte au poste de son subordonné que le subordonné lui-même.

Ce qui est souvent faux.

A partir du moment ou le supérieur affirme que le boulot peut se faire seul il doit pouvoir le montrer concrètement. Surtout que dans le cas présent les autres équipes sont à deux ou même à trois.

Par TUT03

un supérieur hiérarchique, parfois, peut avoir une formation et des missions très différentes des techniciens ou ouvriers qui travaillent sous son contrôle, par exemple, une formation de gestion ou de management, ce qui fait qu'il n'a pas les compétences pour faire à leur place

en revanche, il aura pour mission de s'assurer et de gérer les membres du personnels subalternes de manière à ce qu'elles soient rentables, qualitatives, productives, que leurs conditions de travail soient conformes au code du travail et à la CC... et même, dans l'air du temps, qu'elles puissent s'épanouir dans leur travail ou au moins s'y rendre volontiers

si j'ai bien compris la mission ici, elle est intermédiaire puisque vous devez veiller à la qualité du travail des personnes qui opèrent sur les chaines pour rendre compte à votre supérieur, on peut donc imaginer que le supérieur n'est plus dans l'exécution

mais cela ne résout pas le problème

Par Prana67

Bien sur que les missions du supérieur ne sont pas les même c'est justement pour cette raison qu'il ne peut pas décréter qu'un boulot qui se fait à deux doit se faire seul maintenant. Du moins pas de manière aussi brutale.

On peut suggérer aux exécutants de trouver des pistes d'améliorations, de voir comment on peut optimiser le travail pour être plus efficace, etc Mais pas juste dire "bon mon gars à partir de ce jour tu feras tout seul le boulot que vous faisiez à deux"

Ce n'est certainement pas de cette manière que les gens vont s'épanouir dans leur travail.